

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. - PV 01806/97

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET
01 1

ANALYSE ET REFERENCES :

Observation d'un Phénomène Aérospatial Non Identifié (P.A.N) le 27/12/97 à
07H45 niveau communes etNous soussigné : M. D. L. chef D B adjoint au commandant de la brigade, en
résidence àVu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

SAISINE

Le vingt sept décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept à douze heures
trente se présente à notre unité monsieur R D qui nous déclare avoir vu
un objet volant non identifié à sept heures quarante cinq alors qu'il circulait
sur le CD au niveau de la commune de . Il précise qu'une autre
personne circulant sur un autre axe le CD distant d'une dizaine de
kilomètres a été témoin du même phénomène.

ENQUETE

Monsieur R D indique qu'au niveau du PK alors qu'il circulait
sur le CD en direction de , peu avant , qu'un
objet avec une grande flamme à l'arrière est passé devant lui à une hauteur de
trente mètres environ en décrivant une courbe descendante puis les flammes se
sont éteintes. Il en a parlé sur le marché et un commerçant lui a indiqué qu'il
a observé le même phénomène sur le CD peu avant . Pièce deux.

Nous avons identifié le commerçant monsieur R A qui confirme les
faits. Pièce trois.

Nous nous sommes transporté sur les lieux avec monsieur R qui nous a
indiqué la trajectoire de l'objet. Nous avons établi un message à notre
hiérarchie. Le major adjoint au commandant de compagnie à s'est transporté
sur les lieux. Des recherches ont été effectuées par les BT de

et le PSIG de . De même des recherches ont été
effectuées sur le département de l' orchestrées par le commandant de
compagnie des et diverses unités. Les recherches tant dans le
département du que dans l' se sont révélées vaines.

Un plan indiquant les lieux des observations est joint pièce quatre.
L'enquêteur

1 M. le préfet à
1 Général commandant la région aérien
ne
2 DCGN bureau défense opération /
section renseignement.
1 Archives

Date de clôture
25/03/1998

Signature

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. - PV 01806/97

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	2

Aucune disparition d'avion n'a été signalée, les aérodromes locaux ont été contactés. De même la base aérienne d' n'avait aucun avion en mission sur cette zone.

Il ne peut s'agir d'un ballon sonde puisque la trajectoire est horizontale et observée à une distance d'une dizaine de kilomètres entre les deux points.

L'objet semblait en phase descendante, laissant penser à une fusée ou un missile avec une flamme à l'arrière.

A la date de clôture du présent procès-verbal aucun autre phénomène identique ne nous a été signalé.

Fait et clos le 25/03/1998.

L'OPJ.

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. - PV 01806/97

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

2

1

Nous soussigné : gendarme S. M , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

R D , 41 ans,
né le à
demeurant

marié, régisseur, nationalité française,

qui déclare le vingt sept décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept à treize heures et quarante minutes:"-----

---Ce matin vers 07 heures 45, alors que je circulais à bord de mon véhicule sur le CD dans le sens - , à hauteur du PK , j'ai vu une lueur dans le ciel. Elle était de couleur bleu et jaune, elle devait faire environ 1 mètre de diamètre et 3 mètres de long. Il faisait nuit, je n'ai pas vu l'objet qui se trouvait devant la lueur, il s'agissait d'une seule flamme à l'arrière. La lumière venait de ma droite et se dirigeait vers ma gauche à une hauteur de 30 ou 40 mètres et faisant une courbe descendante en direction de l'arrière de la commune de , et au bout de quelques secondes la flamme s'est éteinte.-----

---J'en ai parlé sur le marché de à un commerçant ambulant, qui lui m'a dit qu'il avait vu une lueur à hauteur de se dirigeant dans la direction de .-----

---Pour moi, la lueur ressemblait à une flamme de fusée.-----

---Je me suis rendu avec vous sur les lieux, et en regardant sur une carte je peux préciser que l'objet à survoler le nord du , à traverser la D . Les flammes se sont éteintes à hauteur du lieu dit , après plus rien.-----

A l, le vingt sept décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à 13 heures 55.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION

C.U. - PV 01806/97

N° PIECE N° FEUILLET

3

1

Nous soussigné : gendarme S MI , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons:

R. A. 36 ans,
né le à
demeurant

marié, commerçant ambulant, nationalité française.

qui déclare le vingt sept décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept à quatorze heures et cinq minutes:"

---Ce matin vers 07 heures 45 ou 07 heures 50, alors que je circulais sur la D à bord de mon véhicule, au niveau du PK 2, j'ai vu une espèce de boule de feu. Elle était de couleur jaune, mesurant 1 mètre environ, et d'une longueur étirée de 10 mètres environ. Il faisait nuit, je n'ai pas vu l'objet qui aurait pu se trouver devant la flamme.

---La lueur se trouvait à moins de 100 mètres de haut, elle descendait progressivement comme par ricochet d'Est en Ouest.

---Aux vues d'une carte d'état major, pour moi l'objet serait passé au niveau des bois de à droite de la commune de . Le relief à ce niveau forme une petite colline. Je n'ai pas vu l'objet traverser la D il faut dire que est dans un creu et que la colline domine cette agglomération, l'objet à très bien pu passer sur le versant de colline que je ne pouvais pas voir.

---J'ai vu cette lueur pendant environ 03 secondes.

A le vingt sept décembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à 14 heures 25.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'A.P.J.

Expéditeur :
Destinataires : Destinataire principal
:
:
:
:
:
GDH dépôt CG : 27/12/97 14:16
GDH dépôt TDG : 27/12/97 14:21
Imprimé le : 27/12/1997 14H32

URGENCE : ROUTINE
DATE-HEURE : 271420 A DEC 97
DE : BRIGEND
A : CIE
REFERENCES : CM 32.600 DEF.GEND.OE.DE.RENS DU 8.11.1985 (CLASS. 33.01)
NMR 1650 /2
TXT

1-LE 27 DECEMBRE 1997 VERS 07H45 NIVEAU ET

2-DEUX TEMOINS QUI NE SE CONNAISSENT PAS L'UN CIRCULANT SUR LE CD PK ET UN
AUTRE CIRCULANT SUR CD PK APPERCOIVENT UNE FLAMME A UNE HAUTEUR DE TRENTE A
QUARANTE METRES LAISSANT PENSER A UNE TUYERES D'AVION A REACTION OU UN MISSILE
OU FUSEE. FLAMME S'EST ETEINTE AU NIVEAU LIEU DIT AU SUD DE

3-OBJET POURRAIT ETRE TOMBE ENTRE ET ET BOIS
. OBJET ALLAIT D'EST EN OUEST. SEMBLAIT TOMBER MAIS EN PLANANT EN
FAISANT DES SOUBRESSAITS.

4-MAJOR CIE INFORME. NOUS NOUS SOMMES TRANSPORTES SUR LES LIEUX AVEC
TEMOIN. DEUX TEMOINS ENTENDUS.

5-GENDARMERIE AVISEE A 12H30 HEURES/REFERENCE PV 1806. MDL/CHEF B
BT